

J'aimerais dire quelques mots au sujet des remarques du chef de l'opposition (M. Stanfield). Il a notamment parlé des sommes consacrées par le gouvernement à l'expansion régionale. Le chef de l'opposition, j'en suis sûr, se rend compte des dangers que ce genre de critique peut représenter pour certaines régions du pays. Certaines régions du pays peuvent être terriblement affectées par de telles remarques, comme c'est arrivé en 1971 et en 1972, qui ne peuvent que causer du tort au programme. Ce n'est pas ce que désire le chef de l'opposition, je le sais.

M. Stanfield: C'est pourquoi vous feriez mieux de mettre sur pied un programme convenable.

M. Breau: Je voudrais rappeler à l'honorable représentant les dangers que présente une déclaration de ce genre. Il s'agit d'un domaine très coûteux et très difficile à administrer. Le développement n'est pas plus facile au Canada qu'ailleurs. On pourrait citer à propos du DREE des centaines de cas où les crédits n'ont pas été utilisés de la façon normale, mais c'est là la rançon du développement. J'espère que le chef de l'opposition sera plus prudent en parlant des dépenses gouvernementales à l'avenir, de manière à ne pas revenir au genre de débats qui, en 1971 et 1972, ont tant nui au programme. La plupart de ces exemples ont donné lieu à des exagérations, et on pourrait presque tous les expliquer facilement pour peu qu'on s'y applique.

Le chef de l'opposition et un certain nombre de ses collègues ont parlé de la Commission d'assurance-chômage la semaine dernière lors du débat sur le bill C-69. J'ai l'intention de commenter ce bill la semaine prochaine; je n'aborderai donc pas cette question cet après-midi. Permettez-moi seulement de rappeler aux députés que le montant en cause n'est pas 4 milliards mais plutôt de 3,6 milliards pour l'année en cours. Il y a un grand nombre de députés qui n'ont pas été tout à fait honnêtes en comparant ce chiffre avec celui de l'ancien programme, car ils n'ont pas dit qu'une bonne partie de cet argent est recouvrable grâce à l'impôt sur le revenu, et le régime actuel est plus équitable. Les prestations de la Commission d'assurance-chômage sont maintenant imposables.

Il est difficile de dire quelle somme d'argent est recouvrable sous forme d'impôt. Je suis en train d'étudier la question dans l'espoir d'en arriver à un chiffre approximatif. Si les députés voulaient être tout à fait honnêtes, lorsqu'ils disent que 3,6 milliards de dollars seront versés au titre de prestations d'assurance-chômage cette année, ils devraient mentionner qu'une partie de cette somme revient sous la forme d'impôt sur le revenu.

M. Baldwin: Et les frais d'administration ont augmenté de 100 p. 100.

M. Breau: Ce n'est pas ce que je veux dire. Je veux dire que, si les députés veulent être tout à fait honnêtes, ils doivent indiquer le montant recouvrable grâce à l'impôt sur le revenu. Ils ne peuvent pas donner de chiffres précis, mais ils pourraient mentionner les recouvrements sous forme d'impôt sur le revenu. En fait, j'ai étudié la question. J'ai constaté que, cette année, si vous tenez compte du montant recouvrable en impôt sur le revenu, le programme d'assurance-chômage se finance presque de lui-même. Ainsi, il ne serait peut-être pas nécessaire d'accroître les cotisations des employeurs et des employés et le gouvernement verrait sa part diminuer.

Comme il s'agit d'un débat politique, je comprends que les députés placent le débat sur le plan politique. Ils veulent embarrasser le gouvernement et avancent des chiffres qui confirment leurs thèses. Je veux juste souli-

Dépenses gouvernementales

gner que, lorsque les députés parlent du montant de 3,6 milliards de dollars versé en prestations d'assurance-chômage, il faut déduire de cette somme la fraction qui est recouvrée en impôt sur le revenu. Quand on parle des cotisations des employeurs et des employés, les chiffres qu'on avance devraient représenter les montants que ces derniers ont le droit de déduire de leur impôt sur le revenu depuis l'adoption, en 1971, d'un régime fiscal plus équitable.

J'ai été heureux d'entendre le ton que le chef de l'opposition a adopté dans son discours. Il m'a toujours semblé avoir une influence apaisante à la Chambre et sur son propre parti. La véritable force qui se manifeste dans une motion de ce genre est celle des députés qui estiment que le gouvernement ne devrait pas intervenir autant dans la société et de ceux qui s'opposent aux programmes réglementaires que nous avons adoptés à la Chambre depuis dix ans, notamment le régime d'assurance frais médicaux, le régime d'assistance publique du Canada, l'assurance-chômage et tous les autres.

Bien entendu, ces programmes sont inflationnistes et nous le savions tous quand ils ont été adoptés. J'ai avoué devant les comités parlementaires, comme les ministres, que la réduction des impôts pour les petits salariés et la hausse des pensions de vieillesse et des allocations familiales, auraient un effet inflationniste. Ces programmes comportent certains aspects inflationnistes et nous le savons, mais nous prétendons que cela vaut la peine. Bien des gens s'affolent au sujet de l'inflation et perdent toute mesure. Il faut veiller cependant à ce que ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins reçoivent de l'aide pour faire face à l'inflation. Quand nos dépenses augmentent de 1,000 dollars par an et que nos salaires augmentent de 1,200 dollars, il n'y a pas à s'inquiéter.

Notre régime comporte une inflation inhérente, car nous avons adopté nombre de programmes sociaux, dont beaucoup pendant que les conservateurs étaient au pouvoir. Les conservateurs les ont alors approuvés. On observait la même tendance aux États-Unis. L'administration Johnson suivait la même voie car les démocraties occidentales avaient décidé qu'il fallait distribuer les revenus.

● (1720)

Comment procède-t-on? Il y a bien des façons de le faire. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur les moyens à employer, mais au cours des années 60 et 70 nous avons jugé nécessaire de distribuer les revenus dans notre société car nous ne pouvions absolument plus tolérer la situation sociale qui existait alors. Aucun de nos vis-à-vis ne voulait le faire.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'estime pouvoir contester les dires du député car il y a dix ans, j'ai fait porter au compte rendu une clause selon laquelle nos paiements pour les choses de ce genre devaient être fonction de notre capacité de production et de nos moyens financiers.

M. Breau: C'est juste. J'espère n'avoir rien dit qui le contredise. Je ne veux pas me lancer dans des polémiques et d'ailleurs je n'en ai pas encore parlé dans mon discours. J'entends un député d'en face donner une définition par trop simpliste de l'inflation. Il peut y avoir diverses sortes d'inflation. L'inflation peut être causée par le manque de productivité et elle peut être également fonction de la demande. Un grand nombre de ces programmes sont inflationnistes.